

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 31 mars 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 00

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2026-029

COMMISSIONS INTERNES

**MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION
DES MEMBRES**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi trente et un mars à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 16h07 (affaire n° 2026-026), M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 16h10 (affaire n° 2026-026), M. Mihidoiri Ali à 16h20 (affaire n° 2026-031), Mme Barbara Saminadin à 16h38 (affaire n° 2026-049).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean-Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 mars 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 1^{er} avril 2026.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-029

**COMMISSIONS INTERNES
 MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

COMMISSIONS	CANDIDATS
Finances et affaires générales	M. Franck JACQUES-ANTOINE Mme Danila BÈGUE Mme Annick LE TOULLEC M. Wilfrid CERVEAUX
Aménagement – Travaux – Environnement	M. Bernard ROBERT Mme Véronique BASSONVILLE M. Jean-Paul BURKIC M. Franck JACQUES-ANTOINE
Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire	M. Mihidoiri ALI M. Zakaria ALI M. Henry HIPPOLYTE M. Naren MAYANDI
Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance	Mme Annick LE TOULLEC M. Guy PERNIC Mme Catherine GOSSARD M. Wilfrid CERVEAUX
Logement – Habitat – Politique de la Ville	Mme Jasmine BÉTON M. Franck JACQUES-ANTOINE M. Bernard ROBERT M. Didier AMACHALLA
Politique éducative scolaire et associative	Mme Mémouna PATEL M. Jean-Paul BURKIC M. Wilfrid CERVEAUX M. Jacques BÉNARD

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste de la majorité a obtenu 34 voix.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Article 2 : de créer six commissions municipales comme mentionné dans le rapport ;

Article 3 : de désigner les membres des commissions internes à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme ci-après :

COMMISSIONS	ELUS
Finances et affaires générales	M. Franck JACQUES-ANTOINE Mme Danila BÈGUE Mme Annick LE TOULLEC M. Wilfrid CERVEAUX
Aménagement – Travaux – Environnement	M. Bernard ROBERT Mme Véronique BASSONVILLE M. Jean-Paul BURKIC M. Franck JACQUES-ANTOINE
Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire	M. Mihidoiri ALI M. Zakaria ALI M. Henry HIPPOLYTE M. Naren MAYANDI
Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance	Mme Annick LE TOULLEC M. Guy PERNIC Mme Catherine GOSSARD M. Wilfrid CERVEAUX
Logement – Habitat – Politique de la Ville	Mme Jasmine BÉTON M. Franck JACQUES-ANTOINE M. Bernard ROBERT M. Didier AMACHALLA
Politique éducative scolaire et associative	Mme Mémouna PATEL M. Jean-Paul BURKIC M. Wilfrid CERVEAUX M. Jacques BÉNARD

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

COMMISSIONS INTERNES

MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le présent rapport a pour objet la désignation des membres des commissions internes prévues à l'article 25 du règlement intérieur du conseil municipal du Port.

Le code général des collectivités territoriales (article L 2121-22) donne la possibilité au conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Ces commissions permettent de connaître les différentes affaires d'importance présentées, débattues et votées en Conseil municipal.

Lesdites commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Lors de sa première réunion, chaque commission désigne un vice-président qui peut convoquer et la présider en lieu et place du Maire.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi n'ayant prévu aucune méthode de répartition des sièges, il est proposé celle de la répartition au plus fort reste.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée en application de L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de créer six commissions municipales détaillées ci-après et comprenant chacun cinq membres :

COMMISSIONS
Finances et affaires générales
Aménagement – Travaux - Environnement
Economie – Tourisme – Economie Sociale et Solidaire
Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance
Logement – Habitat – Politique de la Ville
Politique éducative, scolaire et associative

- de désigner les membres de ces commissions à la représentation proportionnelle au plus fort reste.